

Règlement complet du jeu Doréoc « GAGNEZ UNE SEMAINE AU SKI »

Article 1 : Descriptif du jeu

La société POM'ALLIANCE, dont le siège social est au 87 avenue de l'Aérodrome - 94310 Orly, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 966 201 337, organise du 01/01/10 au 31/03/10 inclus, pour sa marque Doréoc, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Gagnez une semaine de ski avec Lagrange ».

Le jeu est communiqué sur les produits Doréoc suivants : filets « Spécial Raclette » 2,5kg, sachets 500g Prêtes à Cuire et barquettes 500g Pom'Express, et sur les PLV placées dans les magasins participants.

Article 2 : Participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exception des membres des sociétés ayant participé à l'organisation du jeu, des distributeurs et de leur personnel dont les points de vente commercialiseront les produits promotionnés, du personnel des sociétés de prestation de service en charge de la manutention des produits et des membres des familles de l'ensemble de ces personnes (ascendants, descendants, époux et concubins). POM'ALLIANCE se réserve le droit de demander une attestation d'emploi, ou une attestation de l'ANPE ou un certificat de retraite le cas échéant, aux gagnants, prouvant leur non appartenance à l'une des catégories ci-dessus. Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale).

Article 3 : Dotations

Le jeu est doté de 7 séjours d'une semaine au ski pour 4 personnes dans les résidences Lagrange Prestige****, incluant l'hébergement et la location de matériel de ski (hors transport A/R), d'une valeur unitaire d'environ 1200€ TTC. Les séjours sont valables un an à compter du tirage au sort et sont à prendre dans les stations suivantes, hors période scolaire et sous réserve de disponibilité au moment de la réservation : Samoëns, La Toussuire, Valloire, Saint Lary, Champagny en Vanoise. Si les circonstances l'exigent, Pom'Alliance se réserve le droit de remplacer les dotations par d'autres dotations de nature et de valeur équivalente. Une dotation ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces, ni remplacée par une autre dotation à la demande du gagnant, ni cédée à des tiers.

Article 4 : Modalités de participation

La participation au jeu se fait gratuitement. Il suffit d'envoyer par courrier ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone) sur papier libre à l'adresse suivante :

DORÉOC « Gagnez une semaine au ski avec Lagrange » - BP 90010 - 94311 ORLY Cedex

Le participant s'engage à transmettre à la société organisatrice des informations exactes. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Un tirage au sort sera effectué semaine 14, sous le contrôle d'un huissier de justice et désignera les gagnants des 7 séjours mis en jeu. La société POM'ALLIANCE préviendra les gagnants par courrier, dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale). Participer à ce jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs. La société organisatrice informe les joueurs qu'elle a, dans la limite des moyens informatiques dont elle dispose, mis en place les moyens techniques nécessaires à l'application des règles énoncées ci-dessus. La société POM'ALLIANCE se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder.

Article 5 : Remise de la dotation

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale).

Les gagnants recevront leur lot dans un délai de 3 mois après avoir été informés.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse postale non communiqué.

Article 6 : Remboursement des frais de participation

Les participants au jeu peuvent obtenir le remboursement du timbre utilisé pour leur participation (au tarif lent en vigueur) avant le 31/03/2009 minuit, cachet de La Poste faisant foi, en écrivant à l'adresse suivante :

DORÉOC « Gagnez une semaine au ski avec Lagrange » - BP 90010 - 94311 ORLY Cedex

Toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un RIB ou d'un RIP original et nominatif et mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète).

Il ne peut être fait qu'une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée de l'opération.

Le nom mentionné sur le courrier de demande de remboursement devra obligatoirement être le même que celui inscrit sur le RIB ou le RIP. Aucune demande de remboursement ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies.

Les demandes de remboursement de timbre ou du présent règlement seront honorées dans un délai moyen de 2 mois. Toute réclamation concernant le remboursement des frais de participation devra être adressée à l'adresse du jeu avant un délai de 3 mois suivant la réception de votre courrier de participation. Passé ce délai, les réclamations ne pourront pas être traitées.

Article 7 : Informatique et libertés

La société POM'ALLIANCE est la seule destinataire des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse du jeu.

Article 8 : Autorisation

Les participants autorisent la société POM'ALLIANCE à procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant leur identité et leurs coordonnées.

La société organisatrice se réserve le droit de demander aux gagnants l'autorisation de publier à l'occasion de la communication faite autour de la présente opération, leur nom, prénom, ville et photo, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à d'autres droits que le prix gagné par ceux-ci.

Article 9 : Responsabilité

POM'ALLIANCE pourra à tout moment modifier, suspendre, interrompre ou annuler le jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Toute modification fera l'objet d'une annonce et sera déposée chez Maître Plaisant, Huissier de Justice à Marseille.

POM'ALLIANCE ne peut être tenue pour responsable du fait d'une erreur d'acheminement des courriers ou des lots ou de la perte de ceux-ci lors de leur expédition.

POM'ALLIANCE n'encourt aucune responsabilité en cas de réclamation ou de contestation portant notamment sur la conformité ou la qualité des lots gagnés.

POM'ALLIANCE n'encourt aucune responsabilité du fait de la survenance d'un cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté tel que un incident technique lié à une défectuosité du système utilisé ou à un accès frauduleux au dit système, un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

Article 10 : Règlement

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Toute correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne

sera pas prise en considération et toute identification d'identité ou de coordonnées fausse ou incomplète entraîne l'élimination immédiate de son auteur.

POM'ALLIANCE se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder. Toutes difficultés relatives à l'interprétation du règlement seront tranchées par POM'ALLIANCE et ses décisions seront sans appel. Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou orale concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du jeu et/ou de l'offre de remboursement ou la liste des gagnants.

Le règlement est déposé chez Maître Plaisant, Huissier de Justice, 24 rue Lulli 13001 Marseille.
Le règlement complet est disponible sur demande écrite à l'adresse du jeu :
DORÉOC « Gagnez une semaine au ski avec Lagrange » - BP 90010 - 94311 ORLY Cedex
Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur (Base 20g – joindre un RIB)